



Interregionale  
Verpakkingscommissie  
Commission Interrégionale  
de l'Emballage

# NEWS

Décembre 2014



1/3

## Actualisation des listes

En date du 6 novembre 2014, la Commission interrégionale de l'Emballage (CIE) a approuvé l'actualisation des documents suivants :

- la Liste emballage - non-emballage - année de déclaration 2015 ;
- la Liste Grise - Distinction entre produits ménagers et industriels ;
- les Principes de base pour la distinction entre les produits ménagers et industriels - Liste Grise - année de déclaration 2015.

La mise à jour de ces listes a fait l'objet d'un consensus entre la CIE, les organismes agréés Fost Plus et Val-I-Pac, de même que l'industrie, représentée par la Plate-forme commune Emballages et Déchets d'emballages. Elles seront utilisées à partir de la déclaration 2016 relative aux données de l'année de déclaration 2015.

Les textes adaptés des listes Emballage / Non-Emballage, de la Liste Grise (distinction entre emballages ménagers et industriels), ainsi que des principes de base pour la distinction entre les produits ménagers et industriels, se trouvent sur notre [site web](#).

Les anciennes listes devront encore être utilisées pour la déclaration de 2015, portant sur l'année de déclaration 2014. Celles-ci se trouvent aussi sur le site web de la CIE.



## Résultats Val-I-Pac année de déclaration 2013

La Commission interrégionale de l'Emballage a approuvé les résultats de Val-I-Pac en date du 4 décembre 2014, obtenus par l'organisme agréé Val-I-Pac pour l'année d'activités 2013.

2013	Mis sur le marché (tonnes)	Recyclage (tonnes)	Valorisation totale et récupération d'énergie (tonnes)	Recyclage (%)	Valorisation totale et récupération d'énergie (%)
Plastique	90.909,00	43.675,00	57.825,00	48,0	63,6
Papier/Carton	391.381,00	390.433,00	391.381,00	99,8	100,0
Métal	35.844,00	27.268,00	27.266,00	76,1	76,1
Bois	161.601,00	92.909,96	137.469,96	57,5	85,1
Autre	8.016,00	519,00	519,00	6,5	6,5
Total	687.751,00	554.804,96	614.462,96	80,7	89,3

Les seuils minimums de recyclage et de valorisation, fixés par l'Accord de coopération, sont bien atteints.



## Evolution emballages réutilisables

Pour l'année de déclaration 2013, les membres de Fost Plus ont déclaré 715 kilotonnes d'emballages réutilisables ménagers.

Pour l'année de déclaration 2013, les membres de Val-I-Pac ont déclaré 2.660 kilotonnes d'emballages réutilisables industriels.

Le graphique à côté reflète l'évolution du rapport en poids entre les emballages réutilisables et les emballages perdus pour les deux organismes agréés.

